

## INFORMATIONS AUX ELEVES du secondaire

### I. DOCUMENTS A APPORTER ET PREVOIR A LA RENTREE

- **Restauration scolaire (Demi-pension)** : cf. document joint : s'adresser au bureau 125B ;
- **MDL** : information ci-joint : cotisation de 8 euros (y compris l'association sportive).

### II. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- **Date de Rentrée**

Les **dates** de rentrée scolaire seront diffusées sur notre site internet <http://lyceecassin-strasbourg.eu> à la mi-juillet 2020. La rentrée des élèves sera échelonnée sur la semaine du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

- **Certificats de scolarité**

3 certificats seront distribués par le conseiller principal d'éducation de l'élève après le 15 septembre 2020. Aucun certificat ne peut être délivré avant la rentrée effective de l'élève.  
**Les familles devront en faire des photocopies.**

### III. LES BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUR CRITERES SOCIAUX

La campagne de demande de bourse de lycée pour la rentrée 2020 est ouverte depuis le 11 mai 2020 et sera close le **15 octobre 2020**.

Une information relative à l'ouverture de cette campagne de bourse sera communiquée aux familles **par voie postale** à la **fin du mois de septembre 2020**.

### IV. L'ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

L'ARS (allocation de rentrée scolaire) est versée sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant scolarisé et âgé de 6 à 18 ans. Elle permet d'aider les familles à assumer le coût de la rentrée scolaire.

Pour tout renseignement, s'adresser à votre **Caisse d'Allocations Familiales** (<http://www.caf.fr/>).

**N.B. : Informations non contractuelles, n'engageant pas la responsabilité de l'établissement.**